



Neuchâtel, 10 mai 2019

Retour sur la session des 7 et 8 mai 2019 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Commission éducation ([18.207](#) [18.208com](#))

L'essentiel : que les dossiers liés au post-obligatoire soient traités par une commission !

La députée Corine Bolay-Mercier a défendu l'élargissement de la compétence de cette commission, selon la position du groupe socialiste.

« L'idée qui avait motivé le groupe socialiste à déposer un projet de décret était de donner la possibilité à notre Parlement de débattre et d'accompagner les affaires importantes liées au domaine du post-obligatoire. Aujourd'hui, il existe une commission pour l'école obligatoire, mais pas pour le post-obligatoire.

Au final, la position retenue par la Commission, à savoir débattre de ces thématiques essentielles dans la commission école obligatoire et donc d'étendre les attributions de cette dernière (tout en modifiant sa dénomination) convient au groupe socialiste, l'essentiel étant au final que les dossiers liés au post-obligatoire soient traités par une commission !

La formation du post-obligatoire est en plein chamboulement et il est essentiel que notre législatif puisse obtenir des réponses aux nombreuses questions qui surgissent. En voici un petit panel :

- Aujourd'hui, 2 écoles techniques sont en train de fusionner : comment sont regroupées les filières, quels changements cette fusion implique-t-elle pour les étudiant-e-s, pour les enseignant-e-s, comment est organisée l'information à l'interne des écoles ?



- Les centres de formation comme le CIFOM-CPLN, CPMB, EAA, Ester, Pierre Coullery, l'école professionnelle commerciale du Lycée Jean Piaget seront regroupés au sein d'un centre unique, le CPNE (centre professionnel neuchâtelois) : pourquoi un tel changement, quels sont les répercussions attendues au niveau de la formation professionnelle, quelles suppressions de postes ce centre va-t-il entraîner ?
- La dualisation, renforcée par le contrat formation votée à la dernière session, pose de nombreuses questions : Combien de classes plein temps seront supprimées, quelles formations sont concernées en priorité, comment seront traités les dossiers des élèves qui ne sont pas retenus par les industries et pour lesquels il n'y aura plus de place en école, quel impact pour les enseignants, comment l'industrie est-elle associée la dualisation ?
- Autre thème qu'il faudra impérativement débattre : la loi sur la formation des adultes, encore et toujours en attente : pourquoi cette loi, annoncée maintenant depuis 4 ans, n'est-elle toujours pas sur pied ?
- Enfin, les écoles ES : comment renforcer les ES, quelles filières de formation développer dans notre canton, sous quelle forme ?

Ainsi, je vous invite, chères et chers collègues, à accepter le décret constituant une commission thématique sur l'éducation (instruction et formation, obligatoires et postobligatoires). » •

Le projet de loi a été accepté par 107 voix sans opposition.

Regroupement et optimisation de l'administration ([19.003](#))

Le logement de l'administration mérite d'être optimisé

Le député Antoine de Montmollin a défendu la position du groupe socialiste.



« Après avoir discuté lors de notre dernière session de péréquation financière, de fiscalité et d'aménagement du territoire, ce rapport nous plonge dans un thème qui pourrait paraître au premier regard un peu moins brûlant : celui de regroupement et de l'optimisation du logement de l'administration cantonale. Et pourtant, celui-ci mérite une attention toute particulière de notre part, tant il est vrai que les conditions dans lesquelles l'administration travaille influent directement sur la qualité des objets politiques qui nous sont soumis. De plus, comme cela transparaît de ce rapport, le logement de l'administration représente une charge conséquente pour l'Etat qui mérite d'être optimisée, tout en gardant en tête l'objectif d'une amélioration de l'accueil du public.

A la lumière de ces considérations, le groupe socialiste a accueilli très favorablement ce projet de regroupement et rejoint une bonne partie des considérations positives déjà émises à cette tribune. En particulier, nous nous réjouissons des équilibres financiers, régionaux, pratiques et politiques qui s'en dégagent, et qui devraient permettre d'aller de l'avant sur une thématique qui aurait pu se révéler être un véritable casse-tête si elle avait été abordée de manière moins cohérente. De plus, ce regroupement s'inscrit dans une vision enthousiaste et moderne qui mérite d'être relevée, de même que la volonté du Conseil d'Etat d'être à l'écoute des besoins des services durant les différentes étapes de sa réalisation.

Notre groupe souligne l'importance de ne pas sous-estimer la surcharge psychologique et matérielle qui peut résulter d'un pareil déménagement pour le personnel. Les moyens prévus pour cet accompagnement nous paraissent a priori maigres au regard de l'ampleur du projet. Il serait regrettable que des blocages surviennent avec des conséquences possiblement importantes, alors qu'ils auraient pu être évités de manière préventive avec des coûts modérés.

Par ailleurs, si nous comprenons la logique de dissocier les débats sur le regroupement de l'administration et la propriété des bâtiments, nous n'en demeurons pas moins convaincus que la part des bâtiments administratifs en main de l'Etat doit être augmentée, avec des économies et une plus grande flexibilité à la clé. En ce sens et en accord avec les demandes de la Commission de gestion, nous encourageons le Conseil d'Etat à prendre toutes les garanties nécessaires pour garder la possibilité d'acheter à terme les bâtiments dans lesquels se développeront les activités de l'administration.



Finalement, la composante écologique du rapport en lien avec la localisation de l'administration près des transports publics doit, à nos yeux, être renforcée par une réutilisation aussi large que possible du mobilier déjà existant.

Ces quelques inquiétudes ainsi que d'autres plus opérationnelles trouveront certainement des réponses dans les années qui séparent encore l'acceptation de ce rapport des déménagements effectifs, et nous prêterons un œil attentif à l'évolution de ce projet d'envergure.

Vous l'aurez compris, c'est donc à l'unanimité que le groupe socialiste votera le décret, et remercie le Conseil d'Etat et ses services pour ce projet complet et cohérent. » •

Le projet de loi a été renvoyé en commission par demande du PLR pour des informations complémentaires, par 52 voix pour, 4 contre et 53 abstentions.

Droit de vote à 16 ans sur demande ([18.042](#))

Des jeunes qui méritent une voix

Le député Baptiste Hunkeler a soutenu la position du groupe socialiste en faveur de l'initiative.

« Ce n'est pas la première fois que je prends la parole dans cet hémicycle pour parler de cette thématique, mais qui sait, ce sera peut-être la dernière !

Nous nous devons de réaffirmer nos arguments, même s'ils ont été systématiquement refusés par cette assemblée. Alors pourquoi l'âge de 16 ans ?

- 16 ans, âge de croisé des chemins, à la fin de l'école obligatoire : chaque jeune doit prendre une décision capitale pour son avenir, choisir sa voie, que celle-ci soit académique ou professionnelle.
- 16 ans c'est aussi la naissance de nombreux droits et d'obligations : majorité sexuelle, droit de choisir une religion ou encore obligation de payer des impôts
- 16 ans encore, fin des cours d'éducation civique et début d'une pause actuellement inexplicable entre la théorie de cette formation et la pratique du droit de vote



Ces arguments ont convaincu des milliers de Neuchâtelois, qui par leurs signatures ont permis à cette initiative d'aboutir.

Car à force de refuser cet élargissement démocratique, et c'est le paradoxe, le Grand Conseil a permis au mouvement pour le droit de vote à 16 ans de prendre de l'ampleur. Parti d'une motion populaire d'à peine quelques jeunes concernés en 2010, il s'est renforcé avec des partis politiques d'abord, y compris les sections jeunes, rapidement rejoints par des parlements des jeunes (concernés au 1er chef !). Lors de la récolte de signatures pour l'initiative, ce fût au tour de personnalités reconnues de la société civile de se manifester : les directeurs du secondaires II, des directeurs d'institutions culturelles comme le théâtre du passage ou Festi'neuch ou encore le président de l'AVIVO, pour ne mentionner qu'eux. Sans oublier notre, pour ne pas dire « votre », chers collègues à ma droite, Conseiller fédéral Didier Burkhalter, qui lors de son année de présidence de la Confédération a souhaité mettre en avant l'engagement des jeunes pour notre société.

Et comme si cela ne suffisait pas, comme s'il fallait argumenter que les jeunes ne voulaient pas juste « voter pour voter » mais bien défendre des idées, des mesures, des propositions pour l'avenir du collectif et non pour leur intérêt personnel, les manifestations pour le climat se sont mises en place. Des milliers de jeunes, dont une bonne partie de moins de 18 ans, descendent dans la rue et contestent l'inaction et l'attentisme politique. Mais ils ne font pas que manifester et dénoncer : ils et elles débattent, proposent des solutions, suggèrent des changements, offrent des alternatives.

Que veut-on de plus comme démonstration que les jeunes sont prêts à voter, sont prêts à prendre la responsabilité des décisions collectives. Vous l'avez constaté comme moi, ils lancent même des motions populaires (sans pouvoir les signer évidemment).

On voit donc des jeunes engagés pour l'avenir, pour le monde qu'ils souhaitent voir demain. Comme cela avait été le cas pour la session des jeunes en 2014, qui a fait émerger de nouveaux politiciens/ennes ou militants, qui avaient alors moins de 18 ans. Comme les manifestants pour le climat, ils se sont engagés pour une société qu'ils souhaitent voir évoluer, qu'ils souhaitent meilleure. N'est-ce pas ça, chers collègues, l'objectif de chaque engagement politique ? Ne vous ont-ils pas convaincu, tous ces jeunes, qu'ils savaient faire la pesée des



intérêts nécessaires à toute décision politique ? Ne vous ont-ils pas, chers collègues, tous ces jeunes, vos filleules en 2014, montré qu'ils avaient quelque chose à dire ? Et quelque chose d'intéressant ? Qu'ils méritaient plus que notre simple soutien ? Qu'ils méritaient d'influer sur la vie politique de notre canton, de notre société ?

Vous ne pouvez pas faire fi des mobilisations en cours : les jeunes sont prêts, ils le montrent jour après jour.

Si le groupe socialiste aurait préféré un vote à 16 ans « pur », il se rallie cependant à cette proposition du « sur demande », qui permettra un socle de soutien plus large pour cet élargissement démocratique.

C'est pourquoi nous vous invitons à voter oui au décret tel que proposé par la commission. »

•

Le décret a été accepté par 59 voix contre 46 et 4 abstentions.

Plus d'informations sur l'initiative : www.vote16.ch

Planification de l'offre en institutions sociales pour adultes ([18.046](#))

Enfin un début de réflexion en matière de planification de l'offre des institutions sociales pour adultes !

La députée Annie Clerc-Birambeau a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Le rapport sur lequel nous débattons maintenant est une première étape, un état des lieux de l'offre en institutions sociales pour adultes en réponse à une motion du groupe socialiste de 2016 et à une exigence de la LIPPI (Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides) de 2008. En effet, suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des charges entre la Confédération et les cantons, l'assurance-invalidité ne participe plus à la planification et au financement des institutions pour adultes en situation de handicap.



Cette planification de l'offre institutionnelle est une obligation découlant de cette LIPPI – loi fédérale entrée en vigueur en 2008. Oui cela fait 10 ans que nous aurions dû recevoir un tel rapport.

Ce rapport présente les éléments constitutifs de l'offre institutionnelle, c'est-à-dire la population touchée et les différents types de handicaps, y compris celui des adultes souffrant d'une grande précarité sociale et de dépendances. Ensuite, il présente les prestations proposées, qu'elles soient communes et avalisées selon une typologie commune aux cantons latins, ou plus spécifiques, puisque la tendance est à la recherche de solution individualisée et la moins résidentielle possible.

Une méthodologie commune, arrêtée par la conférence latine des Affaires sanitaires et sociales, permet à partir de différentes sources de données à disposition de prévoir 4 sources d'informations circonscrivant les besoins et leur évolution pour chacune des populations atteintes par un handicap spécifique. Cette méthodologie, malmenée par les algorithmes du professeur Wernli, devrait déterminer le nombre de places nécessaires, sachant néanmoins que de nombreux paramètres lui échappent, comme l'état de santé des proches aidants, le progrès des soins, la détérioration de la santé ou encore l'évolution du nombre de personnes en situation de handicap psychique. Il en découle une projection de ce que devrait être l'offre institutionnelle, handicap par handicap, et par prestations, que ce soit en hébergement, hébergement avec occupations, atelier, centre de jour ou accompagnement social ambulatoire. Et là, pas de surprise, il manque des places. Et ces mêmes places multipliées par les coûts moyens par place ou par heure à charge de l'Etat nous donnent une charge financière additionnelle de 8, 4 millions, qu'il faut trouver.

Ce rapport a fait émerger, lors de son travail en commission, un grand nombre de questions directement ou moins directement liées au sujet mais montrant le grand déficit d'informations à cet égard. Le groupe socialiste se réjouit qu'enfin un début de réflexion en matière de planification de l'offre des institutions sociales pour adultes existe. Des pistes sont esquissées, certaines existent déjà comme l'accompagnement social ambulatoire, ou un soutien à domicile, mais sont à repenser. Ainsi peut-on privilégier le maintien à domicile plutôt qu'une institutionnalisation quand l'aide proposée est de 3h par semaine ? L'aide doit être plus conséquente et effectuée par du personnel formé au handicap. Piste aussi en voulant retarder le plus possible l'entrée en institution en proposant un panel de prestations



progressives et une prise en charge diurne plus importante. Lesquelles, où, quand ? Les centres de jours, par exemple, ne sont pas assez développés et doivent pouvoir décharger les proches aidants qui, sans ces espaces, institutionnaliseront plus tôt la personne dont ils s'occupent.

Il faudra s'interroger régulièrement sur la pertinence du dispositif JUNORAH créé pour identifier les besoins d'une personne et proposer des alternatives au placement. Il faudra savoir faire un bilan de l'utilité de cette plateforme, plus en terme humain que financier, et en attendre des retours d'analyses constructifs.

Mais ce rapport ne parle pas de planification, c'est à-dire de l'organisation dans le temps de la réalisation d'objectifs précis. Il ne met pas assez en valeur l'énorme travail des proches-aidants et leurs besoins de centre de jour ou d'accueil temporaire ou à temps partiel pour souffler ou se ressourcer. Nous parlons des parents, des frères ou sœurs, mais encore plus inquiétant de jeunes enfants (enfants parentalisés) s'occupant de leur parent handicapé. Il sous-estime le vieillissement des personnes en situation de handicap et surtout le vieillissement des proches aidants. On ne connaît pas le nombre de personnes handicapées à la maison qui, tôt ou tard, devront entrer en institution. Le rapport sous-estime l'augmentation des personnes atteinte d'autisme ou de problèmes psychiques et de leurs besoins particuliers. Les détecter est un premier pas, mais développer des réponses adéquates en est un autre. Il évoque en une phrase la mort prématurée de la LISA (Loi sur les institutions sociales pour adulte), mais ne donne aucune précision temporelle de l'évidente nécessité d'une base légale adaptée. Et il ne parle pas non plus du plan d'équipement.

Un dernier point nous inquiète : celui du passage du financement de l'objet au sujet, l'exemple bernois ne semble pas rassurant et nous craignons que ce ne soit une façon de diminuer l'aide aux personnes en situation de handicap, que sous le critère de proposer une prise en charge adéquate, on ne veuille limiter les coûts et se désengager financièrement.

C'est pourquoi le groupe socialiste sera partagé. Ce rapport est une photographie, une première étape indispensable mais qui ne répond pas totalement à la motion 16.133. Il est incomplet. Les champs à exploiter ont été cités, ils doivent être détaillés et planifiés. C'est pourquoi nous soutiendrons la motion interpartis déposée « Pour une véritable planification de l'offre en institutions sociales pour adultes ».



Les institutions sociales pour adultes sont performantes et font un travail remarquable. Elles ont besoin de reconnaissance et de confiance. Elles sont sur le terrain, elles sentent, elles voient, elles proposent et agissent. Elles sont créatives. La planification et les mesures à mettre en place ne peuvent se faire sans elles. Les pistes de développement ne pourront s'élaborer sans leur expertise.

La collaboration et la coopération sont incontournables. Le dialogue est nécessaire et indispensable pour faire avancer ce dossier. Je vous remercie. » •

Le rapport n'a pas fait l'objet d'un vote. Le classement de la motion a été accepté par 106 voix sans opposition.

Résolution à l'adresse de la population neuchâteloise : Mobilisons-nous toutes et tous pour le 14 juin ! ([19.140](#))

Une grève pour obtenir l'égalité, une fois pour toute !

La députée Martine Docourt a soutenu la résolution au nom du groupe socialiste.

« Après un échec en 1917, il faudra attendre 1959 pour que les femmes neuchâteloises puissent voter et être éligibles. Neuchâtel, un canton pionnier en la matière. Hélène Dubied-Chollet, première femme à siéger dans un législatif communal en Suisse et Raymonde Schweizer, première femme à siéger dans un Parlement cantonal. Cela se passait dans le canton de Neuchâtel en 1960. En 1977, une enseignante neuchâteloise recourt jusqu'au tribunal fédéral en raison d'une inégalité salariale. Elle est ainsi la première à faire juger une telle plainte par la haute instance. Tribunal qui lui donne raison.

En 1980, le Conseil national accepte un postulat de la neuchâteloise Heidi Deneys. Postulat qui demande au Conseil fédéral un rapport dans le domaine des violences faites aux femmes. Deux ans plus tard, en réponse, le Conseil fédéral publie son 1^{er} rapport sur la violence contre les femmes avec la conclusion que, pour remédier au problème, il faut agir dans tous les



domaines de l'égalité. En 2008, l'Université de Neuchâtel est la première université suisse avec une majorité de femmes dans son rectorat.

Une histoire, non exhaustive, dont les Neuchâteloises et les Neuchâtelois peuvent être fiers, mais surtout pour laquelle nous ne pouvons qu'être reconnaissants des efforts qui ont été déployés par les militantes et militants de l'époque pour faire évoluer notre société dans le domaine de l'égalité. Toutefois, malgré ces différentes étapes franchies dans le domaine de l'égalité, le constat n'est pas réjouissant.

Oui, Mesdames, Messieurs les député-e-s, en 2019, nous devons faire le constat que les inégalités perdurent et que l'égalité n'est pas atteinte dans notre pays. Constat confirmé par le ceiling glass index, indice du plafond de verre qui place la Suisse à la 26ème place des pays de l'OCDE, juste devant la Turquie, dans le domaine de l'égalité. Cependant, pas besoin d'un classement international pour se rendre compte de cet état de fait, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

20% d'inégalité salariale, dont 40% d'entre-elles ne s'expliquent qu'en raison du genre, ceci alors que les femmes travaillent plus si l'on fait l'addition du travail rémunéré et non rémunéré. Une situation qui est due au simple fait que travail non rémunéré est toujours et encore réalisée majoritairement par des femmes. Une situation dont les conséquences en cascade font qu'aujourd'hui les femmes touchent au minimum 40% de moins que les hommes à la retraite. Une situation qui précarise un grand nombre de femmes. Ces statistiques bien que nationales, ne doivent pas être si éloignées des statistiques cantonales.

Dans le domaine des violences faites aux femmes, les chiffres n'ont rien de plus réjouissants. En 2016, 19 personnes, dont 18 femmes, sont mortes en Suisse des suites de violences domestiques. Et rappelons que la Cheffe du Département de l'Education et de la Famille nous informait récemment que la violence conjugale est l'une des causes les plus fréquentes des appels au 117.

Au niveau de l'Université, la nostalgie du début des années 2008 se fait sentir. Actuellement, un recteur, quatre vice-recteurs, quatre doyens, un président de son conseil, un secrétaire général – soit les onze plus hauts postes décisionnels sont tous occupés par des hommes. Et pas besoin de vous faire compter le nombre de femmes au Conseil d'État ! Et ce ne sont pas

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

les femmes de cet hémicycle qui me contrediront si je dis que certains hommes de notre parlement ont aussi à évoluer dans leurs attitudes.

Ces constats sont peu réjouissants, ces constats sont consternants, ces constats sont révoltants !

Notre société doit changer, des mesures, des moyens, des décisions politiques doivent être prises pour plus d'égalité. Un grand nombre de femmes du pays ont continué et continuent à s'organiser pour dénoncer cet état de fait. Ainsi, elles étaient, accompagnées d'hommes solidaires, plus de 20'000 à manifester dans les rues de Berne en septembre dernier. Une première étape en vue de la journée du 14 juin. Une journée appelée communément grève féministe, grève des femmes. Une journée qui se veut revendicatrice mais également solidaire. Solidaire avec les femmes du monde entier. Une date qui évoque la grève des femmes du 14 juin de 1991 qui avait été organisée 10 ans après l'acceptation de l'article constitutionnel sur l'égalité.

Depuis l'année passée, ces femmes, sous forme de collectifs, s'organisent à travers la Suisse. Elles organisent des événements, des discussions, elles débattent, échangent, elles sont créatives, elles font des propositions, elles prennent surtout sur leur temps déjà fortement occupé. Encore un travail non rémunéré qui s'inscrira dans la statistique. Elles viennent des milieux associatifs, des milieux politiques, des syndicats, ou à titre personnel, elles sont jeunes ou moins jeunes, elles sont nées ici ou issues de la migration. Elles participent avec une envie commune de faire de la grève du 14 juin un moment historique, mais surtout avec cette forte détermination d'obtenir enfin l'égalité.

Une fois pour toute !

Le 14 juin, certaines femmes seront présentes toute la journée, certaines feront du bruit à 11h, certaines quitteront leur travail plus tôt à 15h24, certaines feront la grève de la consommation, certaines porteront un badge alors que d'autres feront un poste sur les réseaux sociaux en solidarité. Les actions seront aussi diverses que les revendications.

C'est dans ce sens, pour plus d'égalité, que le groupe socialiste soutiendra cet appel à la mobilisation pour le 14 juin et vous invite à en faire de même ! » •

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

La résolution a été acceptée par 99 voix contre 1 et 7 abstentions.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 10 mai 2019.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.